



mesures phares
DE

la feuille de route de
la Conférence environnementale 2016

La Conférence environnementale 2016 s'est tenue les 25 et 26 avril au ministère de l'Environnement et a réuni l'ensemble des membres du Conseil national de la transition écologique (ONG, collectivités, syndicats, entreprises, parlementaires) autour de trois ateliers de travail : **appliquer l'Agenda des solutions pour la croissance verte** (table ronde 1), **impliquer citoyens, territoires et État dans la transition écologique** (table ronde 2), **préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous** (table ronde 3).

Ouverte par le président de la République, clôturée par le Premier ministre et organisée par la ministre de l'Environnement, la Conférence environnementale 2016 a impliqué quinze ministres et secrétaires d'État, illustrant la mobilisation de l'ensemble du Gouvernement pour faire de la France la nation de l'excellence environnementale.

La feuille de route gouvernementale 2016 pour la transition écologique comporte 12 objectifs. Elle est portée par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, présidente de la COP21.

La feuille de route pour la

4 objectifs pour **honorer les engagements** pris par la France lors de la COP21

1 **Un cadre financier pour des investissements verts et la création d'emplois**

En tant que pays président de la COP21, la France se doit d'être à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique. Afin d'honorer les engagements pris par le président de la République lors de la conférence Paris Climat 2015, **le Gouvernement veillera à assurer l'augmentation des financements internationaux français en faveur du climat**, en recapitalisant l'Agence française du développement et en veillant à ce que 50 % des activités de cette Agence aient des cobénéfices climat. La France continuera également à verser sa contribution au Fonds vert comme convenu pour la période 2015-2018.

2 **Accélérer l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans les transports**

En 2016, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et les politiques d'atténuation au changement climatique, **la France soutiendra la mise en place d'un instrument de suivi permettant de limiter les émissions de CO2 des navires, au sein de l'Organisation maritime internationale**. Le Gouvernement veillera dans le même temps à accompagner les initiatives de verdissement de flottes en mobilisant les moyens français et européens, en particulier la Banque européenne d'investissement.

3 **Coalitions et entreprises pour lutter contre le changement climatique**

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du monde professionnel est essentielle à la réussite

de notre action dans la lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, le Gouvernement s'engage en 2016 à expérimenter de nouveaux outils d'accompagnement pour les projets porteurs de solutions durables pour la planète. La feuille de route pour la transition écologique 2016 instaure ainsi **le déploiement des « engagements pour la croissance verte »** qui sont de nouveaux instruments contractuels développant les coopérations entre secteur public et secteur privé. Il s'agit d'un processus de coconstruction dans lequel l'État et ses partenaires privés (ONG, entreprises, etc.) s'engagent ensemble en faveur d'un projet innovant et vert.

4 **La protection du littoral**

Le Gouvernement mettra en œuvre une politique d'adaptation des territoires littoraux en collaboration avec les parties prenantes du littoral pour protéger ces espaces fragiles. Pour ce faire, un objectif d'acquisition de 500 ha par an sera fixé pour le Conservatoire du littoral et des opérations de création de jardins éducatifs le long des littoraux seront organisées. L'État sera particulièrement attentif à ce que cet engagement soit déployé sur l'ensemble du territoire littoral, en métropole comme outre-mer.



transition écologique 2016

4 objectifs pour **favoriser l'engagement de tous les acteurs**
de la société dans la transition écologique

5 Développer l'ouverture des données (open data)

La révolution numérique permet à tous d'avoir accès à des outils innovants et facilite la prise d'initiative collective et individuelle. Il s'agit d'une formidable opportunité pour l'État de rendre plus transparentes les actions et données publiques.

Le Gouvernement a choisi de développer la Green Tech verte en 2016 ainsi que la mise à disposition de données publiques afin de créer de nouveaux services pour les citoyens. L'État s'engage à faciliter l'émergence de talents en faveur de la croissance verte grâce à la pérennisation de l'appel à projets Green Tech verte lancé par la ministre de l'Environnement et le ministre de l'Économie.

6 Les territoires mobilisés pour la transition écologique

Afin de renforcer l'implication des territoires dans la transition écologique, l'État doit faciliter et accompagner le déploiement de solutions à l'échelle locale. Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à **réaliser en 2016 l'évaluation et le bilan de plus de 400 territoires à énergie positive pour la croissance verte** créés en 2015 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

7 Construire avec les citoyens le cadre de la transition écologique

La transition vers un modèle de croissance durable ne peut se faire sans l'implication des citoyens. La COP21 a montré l'implication de la société civile dans la lutte contre le changement climatique et a également souligné les attentes fortes des citoyens vis-à-vis des États en ce sens.

Le Gouvernement s'engage en 2016 à poursuivre la réforme du dialogue environnemental commandée par le Président de la République en 2014 en élaborant de manière concertée avec les parties prenantes la **Charte de la participation du public**.

8 Renforcer les engagements de l'administration pour une meilleure performance environnementale

Afin d'assurer la réussite de la transition énergétique pour la croissance verte, l'État doit se doter d'outils innovants pour devenir plus sobre. En 2016, la priorité sera donnée à la **transformation des comportements au sein de l'administration** en amplifiant les actions engagées dans le cadre du plan d'actions interministériel Administration exemplaire pour la période 2015-2020 et en mettant en œuvre les actions les plus ambitieuses dans l'ensemble des ministères.

LANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 et les 17 Objectifs du développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies le 25 septembre 2015, deux mois avant la COP21, constituent la nouvelle feuille de route universelle vers un développement durable. Présidente de la COP, la France a souhaité donner l'exemple en se portant volontaire pour une revue nationale de sa démarche de mise en œuvre lors du forum politique de haut niveau de juillet 2016, aux côtés d'une vingtaine d'autres États. Ségolène Royal et André Vallini ont lancé les travaux de mise en œuvre nationale des Objectifs de développement durable le 6 juin 2016.

4 objectifs pour **préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous**

9 **Améliorer et préserver la qualité de l'eau**

Pour renforcer la protection de **1 000 captages d'eau prioritaires**, le Gouvernement mènera en 2016 une nouvelle instruction, en coconstruction avec les parties prenantes, afin d'établir un diagnostic partagé et de mettre en place des nouveaux outils permettant d'améliorer la gouvernance de ces 1 000 captages.

10 **Favoriser l'aménagement durable**

La transition vers un développement durable ne peut être réussie que si nous changeons nos modes de production et de consommation, en particulier sur le plan alimentaire. Afin de concilier l'étalement urbain et les espaces agricoles, **le Gouvernement s'engage à développer des initiatives en matière d'agriculture urbaine et périurbaine**. Pour cela, la création des observatoires régionaux de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et de zones agricoles protégées sera encouragée, en particulier dans les zones sous pression foncière. Une charte éthique pour les membres des commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sera établie.

11 **Reconquérir la biodiversité**

La préservation de la biodiversité et de notre environnement passe également par la préservation de la faune, en particulier des insectes pollinisateurs, qui œuvrent au renouvellement de la flore. L'État a déjà fait preuve d'innovation en ce sens en créant le plan d'action France terre de pollinisateurs pour la période 2015- 2020. Afin d'aller encore plus loin, le Gouvernement mettra en place en 2016 **un observatoire de la mortalité et des affaiblissements des abeilles** afin d'aider les professionnels à la prise de décision pour préserver au mieux ces alliés naturels.

12 **Renforcer les actions dans le domaine santé environnement**

Pour préserver la santé des Français, le Gouvernement doit être très attentif aux substances chimiques diffusées dans notre environnement. Dans la continuité de son action, l'État s'engage en 2016 à **réduire l'usage des substances chimiques préoccupantes pour limiter l'exposition des populations** en particulier aux produits phytosanitaires en mettant en œuvre la déclinaison régionale du plan écophyto II qui pourra être financée par l'augmentation de la redevance sur les produits phytosanitaires.

 www.developpement-durable.gouv.fr

 [@ecologieEnergie](https://twitter.com/ecologieEnergie) #ConfEnvi

 [France Écologie Énergie](https://www.facebook.com/franceecologieenergie)

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER